

taires et établissements connexes, et les universités. Des programmes sont également offerts ou parrainés par des organismes à but non lucratif, des associations professionnelles, des ministères, des entreprises et des industries. L'inscription dans un établissement n'est cependant pas le seul moyen de procéder. Il existe également les cours par correspondance, reconnus depuis longtemps, auxquels sont venues s'ajouter les bibliothèques itinérantes, la radio et la télévision.

Histoire. C'est au tournant du siècle que les conseils scolaires et les ministères provinciaux de l'Éducation commencent à donner des cours du soir pour les adultes. Cependant, ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale qu'on assiste à un développement rapide de cette forme d'enseignement. A la fin des années 50, plus de 445,000 personnes sont inscrites aux cours de formation générale et de formation professionnelle.

Au niveau postsecondaire, certaines universités offrent des programmes d'extension depuis nombre d'années, notamment les universités des provinces de l'Ouest. Des cours d'extension en agriculture sont dispensés en Alberta et en Saskatchewan, et il existe des coopératives de pêcheurs à l'Université Saint-François-Xavier en Nouvelle-Écosse. Outre ces programmes de formation pratique et professionnelle, d'autres services culturels et récréatifs ont été mis au point par plusieurs universités urbaines du centre du Canada. Certains cours permettent d'obtenir des crédits, mais pas tous. Bon nombre ne sont offerts que sur le campus, tandis que d'autres sont dispensés également dans des centres externes.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'enseignement des adultes suscite un intérêt croissant et de nouveaux moyens d'enseignement, entre autres la télévision, élargissent le champ des possibilités. La plupart des universités offrent maintenant des cours et des grades extramuros. En 1971-72, un million de personnes environ suivaient des cours offerts par les conseils scolaires, les ministères de l'Éducation, les programmes provinciaux d'enseignement par correspondance et les écoles de formation professionnelle, les collèges et les universités.

Programmes et cours. Il est possible de participer à l'éducation permanente à titre d'élèves à temps partiel dans des programmes réguliers comportant affectation de crédits, ou à titre d'élèves inscrits dans des programmes ne comportant pas de crédits. Les cours avec crédits offerts par les conseils scolaires et les ministères de l'Éducation peuvent servir à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires. On peut obtenir des crédits dans des matières de formation générale ou professionnelle par le moyen de cours du soir ou de cours par correspondance. Les cours avec crédits de niveau postsecondaire comptent pour l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat.

Les programmes sans crédits sont des cours qui visent à l'enrichissement personnel ou à l'occupation des loisirs. Il peut s'agir de passe-temps (par exemple, arts et artisanat), d'éducation sociale (hygiène et vie familiale), de récréation (sports et jeux), et de cours de conduite automobile. Il existe également des cours de perfectionnement et de mise à jour à l'intention des personnes qui ont déjà une formation et de l'expérience.

Les deux genres de programmes comportent des cours en règle et des cours libres. Les cours en règle sont des unités d'études structurées et présentées de façon systématique. Les cours libres sont des activités pour lesquelles on n'exige pas d'inscription mais où l'assistance ou la participation pour une période déterminée est nécessaire.

Établissements primaires-secondaires. Chaque province et territoire a sa propre méthode de dispenser l'éducation permanente dans les écoles primaires-secondaires. Dans la plupart des provinces le contrôle administratif est attribué aux conseils scolaires, mais la diversité des formules de financement a donné lieu à des programmes d'ampleur différente. C'est dans les secteurs relevant de grands conseils scolaires situés dans les villes que l'éducation permanente est le plus développée.

En Saskatchewan, tous les programmes des conseils scolaires sont maintenant administrés par un réseau de collèges communautaires, bien qu'on utilise les installations des conseils scolaires. De même dans l'Île-du-Prince-Édouard, le Holland